



Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) Opérateur

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Appréhender la réglementation en cours, en situant leur rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.
- Identifier les différents réseaux.
- Identifier les risques et adapter la méthode de travail à chaque situation.

PREREQUIS

Se munir OBLIGATOIREMENT d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport pour se présenter à l'examen. Etre majeur.

PUBLIC

Ouvrier BTP/Réseaux
Conducteur d'engin de chantier
Conducteur de chariot
Pilote de PEMP

PEDAGOGIE

La formation est animée par un formateur disposant d'une qualification spécifique de formateur AIPR.

Echanges avec les stagiaires et exposés.
Entraînements au QCM tout au long de la session de formation.
Fascicule de formation délivré aux stagiaires.

Matériel pédagogique et technique

Utilisation d'une tablette par stagiaire connectée à Internet pour accéder à la plateforme QCM du Ministère. Plateforme unique en France, conçue et réalisée pour répondre aux exigences de la réforme.

DUREE

1 jour (7 h) pour expérimenté * QCM-examen.

PROGRAMME DE LA FORMATION

• Contexte et accidentologie :

- Sensibilisation aux fondamentaux : DT/ DICT,
- Le niveau d'implication des différents acteurs;
- Connaître et reconnaître les différents types de réseaux et leurs risques afférents et en connaître la terminologie.

• Les sources d'informations utiles à l'équipe chantier :

- Les plans et indices visibles sur le terrain;
- Principes sur la détection de réseaux;
- Règles de sécurité lors de l'intervention à proximité des réseaux.

• Les règles à respecter :

- Utiliser et intégrer dans l'activité les moyens de protection collective et individuelle,
- Identification des situations potentiellement dangereuses ou inattendues,
- Méthodes d'intervention,
- Gestion des anomalies et des dommages.

• Examen QCM « AIPR » 1h (réglementaire)

SANCTION DE LA FORMATION

Une attestation de formation ainsi qu'une Attestation de compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux seront délivrées en cas de réussite ou d'échec.